



Mairie de Saint-Joseph  
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

## EXTRAIT N°51/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

27 SEP. 2018

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Date de la  
convocation :  
Le 18 septembre  
2018

L'an deux mil dix-huit et vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation et sous la présidence de M. Athanase JEANNE-ROSE, maire.

**Nombre de  
conseillers  
municipaux**

*PRESENTS* : *Adjoints* : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.

En exercice 33

**En début de  
séance :**

Présents 19  
Procurations 2  
Absents 10  
Excusés 2

*Conseillers municipaux* : Mme MONDESIR Manuela, Mme GRUTUS Elise, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, M. BOLO Laurent, M. COURTINARD Jean-Marc, M. CHARLEC Charlery, M. NAPOLY Raymond, Mme AGEÉ Marie-Claire, M. SOLBIAC Honoré, M. MARLET Camille, M. PETIT Claude-Henri.

**En cours de  
Séance :**

Présents 19  
Procurations 2  
Absents 10  
Excusés 2

*ABSENTS EXCUSES* : M. NOLEO Eric (procuration à Mme CRAMER), Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. BASTE Mathurin, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. MARLET)

*ABSENTS NON EXCUSES* : Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme GOLVAT Agnès, M. VERIN Fred, M. JOSEPHINE Adrien, Mme LIPAN Nicole, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, Mme DUPUY Olive, Mme LAMIN Marie-Josée.

*ASSISTANTS* M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), M. Pascal QUIONQUION (DST), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Valentine BELLIARD pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance.

## CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

### Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la vacance du poste de Directeur des Affaires Financières depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 dernier.

Considérant la nécessité de pourvoir à ce départ,

Considérant la proposition du jury ad hoc constitué à cet effet de recruter un cadre intermédiaire, fonctionnaire, expérimenté en comptabilité publique.

Considérant le tableau des effectifs existant,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet (35h) pour satisfaire les besoins de la direction financière,

.....  
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

### **DECIDE, à l'unanimité**

**D'AUTORISER** la création d'un emploi de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et Délibéré à Saint-Joseph en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2018

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Pour le Maire,  
et par délégation  
le 2<sup>ème</sup> adjoint

*Joannette CRAMER*  
Joannette CRAMER